

DELIBERATION DD2021_129

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 septembre 2021

LE 30 septembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	69
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACTION CŒUR DE VILLE : DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ORT : 2021/2023

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CURNIL, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, Mme TOURNIER, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PALEM
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme REYS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. DELCROS
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. JAUBERTIE

ACTION CŒUR DE VILLE : DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS 2021/2023

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées.

Qu'il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que la Ville de Périgueux avait lancé un premier dispositif d'aide à la rénovation du commerce et de l'artisanat et avait obtenu des financements du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'artisanat et le commerce).

Que ce dispositif auquel a participé le Grand Périgueux s'est achevé fin 2018.

Considérant qu'au vu du bilan très positif (505 000 € HT de travaux réalisés, 23 commerces, artisans aidés et 150 600 € d'aides ayant été accordés), il avait été décidé de mettre en place un deuxième dispositif d'aide en attente d'une nouvelle enveloppe FISAC avec une aide aux travaux de rénovation et une aide à l'installation.

Que ce deuxième dispositif (2019/2020) abondé par la Ville de Périgueux et le Grand Périgueux à hauteur de 110 000 euros pour chaque collectivité est lui aussi très positif : 30 commerces, artisans ont été aidés (163 472,11 euros d'aides aux travaux ont été octroyés à 24 entreprises et 37 156,13 euros d'aides à l'installation à 18 établissements)

Qu'une nouvelle enveloppe FISAC a été octroyée par l'État dans le cadre de l'Action Cœur de Ville pour la période 2021/2022 avec des financements de la Région, du Conseil Départemental .

Considérant que ce dispositif (période de juin 2021 à janvier 2023) va être étendu à la totalité du territoire de l'O.R.T. (Opération de Revitalisation du Territoire). Ce territoire comprend une partie de Coulounieix-Chamiers qui ne dispose plus d'enveloppe FISAC lui permettant d'aider les commerçants, artisans de ce secteur.

Que les objectifs recherchés sont donc de :

- Soutenir les commerçants et artisans du périmètre de l'opération de Redynamisation du Territoire (O.R.T.) de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers existants dans le cadre de travaux de rénovation, adaptation et modernisation de leur outil de travail
- d'encourager l'installation de nouvelles enseignes et/ou reprise d'activité dans le périmètre de l'O.R.T en vue de lutter contre la vacance commerciale et diversifier l'offre par un accompagnement financier des commerçants et artisans calculé sur la base du loyer commercial.

1/ Concernant l'aide aux travaux , il est proposé :

Sur la commune de Périgueux :

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 100 000 € et celui de la Ville de Périgueux à 100 000 €

* Une enveloppe afin de financer les prestations de bilan-conseil pour chaque demande d'aide aux travaux à hauteur de 12 000 euros pour le Grand Périgueux et 1 600 euros pour la Ville de Périgueux.

Sur la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 25 000 € et celui de la Ville de Coulounieix-Chamiers à 25 000 €

* Une enveloppe afin de financer les prestations de bilan-conseil pour chaque dossier de demande d'aide aux travaux à hauteur de 1 600 euros pour le Grand Périgueux et 1 600 € pour la Ville de Coulounieix-Chamiers.

2/ Concernant l'aide à l'installation, il est proposé :

Sur la commune de Périgueux :

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 140 000 € et celui de la Ville de Périgueux à 140 000 €

Sur la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 7 500 € et celui de la Ville de Coulounieix-Chamiers à 7 500 €

Soit un montant total d'intervention du Grand Périgueux:

- sur la commune de Périgueux de 252 000 euros
- et pour le territoire O.R.T. de la commune de Coulounieix-Chamiers de 34 100 euros

Qu'une convention de partenariat (financière et de mise en œuvre) entre la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, la Ville de Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers sera mise en place afin d'apporter un soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité. Cette convention sera complétée par un règlement d'intervention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de porter le soutien financier du Grand Périgueux concernant l'aide aux travaux à hauteur de :
 - 100 000 euros pour la commune de Périgueux
 - 25 000 euros pour la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)
- Décide de porter le soutien financier du Grand Périgueux concernant l'enveloppe des bilans conseils à hauteur de :
 - 12 000 euros pour la commune de Périgueux
 - 1 600 euros pour la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)
- Décide de porter le soutien financier du Grand Périgueux concernant l'aide à l'investissement à hauteur de :
 - 140 000 euros pour la commune de Périgueux
 - 7 500 euros pour la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

Soit un montant total d'intervention du Grand Périgueux:

- sur la commune de Périgueux de 252 000 euros
- pour le territoire O.R.T. de la commune de Coulounieix-Champanelle

- Autorise le Président à signer les différents documents liés à la mise en œuvre et la réalisation de cette action partenariale.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/10/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/10/2021	Périgueux, le 15/10/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

